

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**CRÉDITS ANTICIPÉS
D'INVESTISSEMENT 2020**

Délibération : **12.2019.080**

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2019

Séance du : **10 décembre 2019**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **4 décembre 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVALT,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Christophe GODIGNON, Karine GUERIN, François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Christophe GODIGNON à Pascale ROTIVEL,
Marie-Paule GAY à Serge BALTER, Lucienne
DAUTREY à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Olivier BROSSEAU à Philippe MASSON, Anne-
Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Comme chaque année, dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1^{er} janvier 2020, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence mais aussi pour permettre la poursuite des opérations engagées dès le 1^{er} janvier.

Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2020 par le Conseil municipal.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les différents documents d'urbanisme au regard des projets décidés précédemment tels que la requalification du Centre Social et Culturel des Barolles, les démolitions des bâtiments Guilloux ainsi que ceux en lien avec les crédits d'investissement concernant les travaux courants au sein des établissements scolaires, gymnases et structures jeunesse et petite enfance...

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2020 selon les modalités ci-après :

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉPENSES TTC		
01/165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
90/275	Dépôts et cautionnements versés	500,00
72/2041642	Subventions d'investissement - Logements (Loi SRU)	65 000,00
020/2031	Études diverses	2 500,00
020/2158	Matériel technique	10 000,00
020/2188	Matériel divers	10 000,00
823/2158/104	Matériel espaces verts	2 000,00
823/2158/104	Benne pour nouveau camion espaces verts	5 000,00
026/2158/104	Minis bennes	3 000,00
830/2031/106	Projet nature - Frais d'études	4 900,00
830/2128/106	Projet nature - Autres agencements terrains	3 400,00
822/2128/205	Voirie - Travaux de proximité	10 000,00
814/2152/205	Voirie - Éclairage Public - Mise en conformité des armoires de commande	35 000,00
90/2138/210	Réserves foncières	65 000,00
110/2152/218	Vidéo-tranquillité	25 000,00
020/2184/300	Mobilier tous services	14 000,00
020/2135/307	Travaux tous bâtiments (P3, mise en sécurité, mise en conformité, travaux d'urgence et accessibilité, ascenseur)	150 000,00
324/2135/399	Travaux tous bâtiments patrimoniaux	7 000,00
20/2128/499	Travaux tous groupes scolaires (travaux extérieurs)	20 000,00
20/2135/499	Travaux tous groupes scolaires (travaux intérieurs)	20 000,00
411/2135/599	Travaux tous équipements sportifs couverts	25000
412/2128/599	Travaux tous stades	37 000,00
40/2113/599	Parcours santé Fort Côte Lorette	38 000,00
422/2135/699	Travaux toutes structures jeunesse	5 000,00
321/2135/701	B612 - Travaux divers	5 000,00
64/2135/899	Travaux toutes structures petite enfance	10 000,00
020/2135/1001	Informatique	47 000,00
020/2188/1002	Électroménagers	9 000,00
	Total	630 300,00

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer les différents documents d'urbanisme et notamment les dossiers de déclarations préalables, permis de construire relatifs aux opérations qui seront engagées dans le cadre de ces crédits anticipés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ - Motion adoptée par 31 voix Pour
et 0 voix Contre, Abstention : 2.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.